

# HABITAT & COLLECTIVITES LOCALES N°12

## Informations du 24 au 30 juin 2006



### JOURNAL OFFICIEL du 24 au 30 juin 2006

#### Loi - Réforme des successions et des libéralités

LOI n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités  
 J.O n° 145 du 24 juin 2006 page 9513 - texte n° 1 - NOR: JUSX0500024L  
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=JUSX0500024L>

#### Archéologie préventive - Abrogation de dispositions relatives au contentieux

Décret n° 2006- 746 du 27 juin 2006 portant abrogation de dispositions relatives au contentieux en matière d'archéologie préventive  
 J.O n° 149 du 29 juin 2006 - Texte 32 - NOR : MCCB0600438D  
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MCCB0600438D>

#### Portes automatiques de garage dans les bâtiments d'habitation - Règles de sécurité

Décret n° 2006-750 du 27 juin 2006 relatif à l'installation des portes automatiques de garage dans les bâtiments d'habitation modifiant le code de la construction et de l'habitation  
 J.O n° 150 du 30 juin 2006 page 9781 - texte n° 7 - NOR: SOCU0611227D  
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCU0611227D>

### PARLEMENT

#### Engagement national pour le logement

Le Sénat et l'Assemblée Nationale ont adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi portant engagement national pour le logement, le 30 juin 2006...  
 Sénat - Commission mixte paritaire - Projet de loi adopté - 2006-06-30  
<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl05-057.html>

### CIRCULAIRES

#### Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Exonération de 20 % des parts communale et intercommunale de la taxe afférente aux terrains à usage agricole (article 13 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006).  
 B.O Impôts - Circulaire - 6 B-1-06 n° 107 - 2006-06-27 - NOR: BUDF0620444J  
<http://alize.finances.gouv.fr/dqjboi/boi2006/6IDL PUB/textes/6b106/6b106.pdf>

### REPONSES MINISTERIELLES

#### Raccordement au réseau d'assainissement

Si le raccordement nécessite des travaux disproportionnés, comme par exemple la destruction des fondations d'une terrasse, la propriété ne peut être considérée comme raccordante. Sur les parties de territoire où le raccordement à un réseau ne se justifie pas, il n'est pas nécessaire pour les collectivités de développer un réseau d'assainissement collectif. Une redevance d'assainissement non collectif est alors perçue, couvrant les charges de contrôle et, le cas échéant, si celui-ci est assuré, d'entretien...  
 Assemblée Nationale - 2006-06-20 - Réponse Ministérielle N° 82116  
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-82116QE.htm>

## REPONSES MINISTERIELLES (suite)

### Réalisation d'habitations ayant un caractère expérimental - Dérogation pour l'implantation de yourtes

Différentes yourtes, provisoires ou permanentes, dites « yourtes contemporaines » ont déjà été réalisées en France. De telles opérations de réalisations de nouvelles yourtes ne sont plus expérimentales par nature. Ce n'est que dans le cas où ces nouvelles yourtes présenteraient un caractère innovant que des dérogations aux dispositions générales pourront donc être accordées.(...) Bien que ces dispositions puissent faire l'objet de dérogations, il est évident que les bâtiments à usage d'habitation se doivent toujours de présenter des garanties minimales en termes de confort, d'hygiène et de sécurité...

Assemblée Nationale - 2006-06-20 - Réponse Ministérielle N° 87988

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-87988QE.htm>

## REVUE DU WEB

### Indice des prix de l'entretien-amélioration (IPEA)

L'indice IPEA permet de suivre l'évolution des prix des travaux d'entretien ou d'amélioration effectués sur des habitations existantes (maisons individuelles et immeubles collectifs) sur le territoire métropolitain...

Ministère Equipement - Juin 2006

[http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=72](http://www.statistiques.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=72)

### Rapport d'observations définitives de la Cour des comptes sur les comptes d'emploi 1999 à 2003 des ressources collectées auprès du public par la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés

Ce rapport donne les résultats du contrôle de la Cour des comptes sur les comptes de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés pour la période 1999 à 2003. Il présente tout d'abord l'association et son objectif social, son organisation interne. Il donne ensuite la structure du compte d'emploi. Il analyse les ressources de l'association (générosité publique, mécénat, parrainage d'entreprises...) et fait l'état des lieux des charges (emplois, missions sociales, frais de communication et de fonctionnement...). En annexe, la réponse du président de l'association aux observations formulées par la Cour des comptes...

Documentation Française - Juin 2006

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000504/index.shtml>

### La décentralisation a besoin des Sem

« Les Sem ont leur rôle à jouer dans le cadre de la relance de la décentralisation », a estimé Jean-Pierre Schosteck, président de la Fédération des Sem, en ouverture du déjeuner-débat auquel il avait convié, le 28 juin, Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France...

FNSEM - Document complet - 2006-06-28

[http://www.fedsem.fr/fsm\\_actu/scripts/consult/DOC\\_detail.asp?IN\\_idCLA=1&IN\\_idDOC=290&PageNo=1&NbParPage=3](http://www.fedsem.fr/fsm_actu/scripts/consult/DOC_detail.asp?IN_idCLA=1&IN_idDOC=290&PageNo=1&NbParPage=3)

**Informations signalées et commentées par Guy Lemée** <http://www.inventaires.fr> via la liste de diffusion (accès libre et gratuit) : <http://fr.groups.yahoo.com/group/logementsocialeconomiocale/>

---

Ce bulletin d'informations est édité en collaboration avec ACRD, société éditrice de **IDVO** - Veille juridique et documentaire des Collectivités territoriales ([IDVO/"Informations légales"](#))

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter Guy Lemée, Directeur du cabinet *Inventaires* (<http://www.inventaires.fr>) à l'adresse courriel : [contact@inventaires.fr](mailto:contact@inventaires.fr)

© 2008 *Inventaires* - Tous droits réservés